

COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 29 : septembre 2021

Situation au 30 juin 2021

Cette publication présente chaque trimestre les comptes mensuels des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, du FSV et de la CADES, hors régime des retraites de la fonction publique de l'État. Les résultats en fin de mois présentés ici sont dépendants des modalités de remontée des informations comptables et ne prennent pas en compte les opérations dites d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables. Ainsi, ils ne permettent pas d'anticiper directement le solde attendu en fin d'exercice, à l'inverse de la prévision présentée dans le rapport de la CCSS de juin 2021. Seuls les résultats au 31 décembre prennent en compte toutes les opérations comptables.

En 2021, le périmètre du régime général est élargi avec la création de la branche autonomie, qui reprend les charges et produits historiquement rattachés à la CNSA. Dans cette publication, le solde 2021 toutes branches du régime général (intégrant désormais la CNSA) est comparé au solde 2020 du régime général et de la CNSA, afin de faire des comparaisons sur un champ homogène.

Le solde du régime général de la sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse (FSV) s'établit au 30 juin 2021 à -10,5 Md€, en amélioration de 4,4 Md€ par rapport à la même date en 2020, marquée par le premier confinement. Les soldes des branches maladie, vieillesse, famille, AT-MP s'améliorent (respectivement de +0,7 Md€, +3,4 Md€, +1,3 Md€ et +0,4 Md€) alors que celui de la branche autonomie se dégrade. L'année 2021 est également marquée par d'importants transferts de charges et produits des branches maladie et famille vers la nouvelle branche autonomie, induits par la création de la 5^{ème} branche de la sécurité sociale.

Toutes branches du régime général ¹ et CADES

en milliards d'euros	2021 p		Montant à fin Juin		Juin-21 / Juin-20	% Prév. 2021
	* % évol		2020	2021		
SOLDE	-38,4		-14,9	-10,5		
dont branche maladie (PUMa)	-31,0		-9,4	-8,7		
dont branche vieillesse+FSV (régimes alignés)	-7,0		-7,4	-4,0		
dont branche famille	0,5		1,5	2,8		
dont branche AT-MP	0,3		0,4	0,8		
dont branche autonomie	-1,2		0,0	-1,4		
Total des dépenses	456,5	4,5%	205,5	219,9	7,0%	48,2%
Prestations sociales	406,5	4,7%	191,8	206,1	7,5%	50,7%
Transferts	37,9	1,7%	9,2	8,7	-5,3%	23,0%
Charges de gestion courante et autres charges	12,1	4,5%	4,6	5,1	11,9%	42,3%
Total des recettes	418,2	5,2%	190,6	209,5	9,9%	50,1%
Cotisations sociales	204,2	5,7%	95,8	103,2	7,7%	50,5%
Cotisations prises en charge par l'Etat	7,7	18,6%	2,2	3,4	++	44,5%
CSG	101,7	5,4%	45,0	49,1	9,2%	48,3%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	90,1	4,1%	43,5	50,0	15,0%	55,6%
Charges liées au non recouvrement	-3,0	--	-0,2	-0,9	++	30,6%
Transferts	9,7	-31,3%	3,0	3,0	0,5%	30,9%
Autres produits	7,7	-3,5%	1,3	1,6	28,8%	21,2%
CADES - endettement net	-115,9	24,6%	-81,1	-104,1	28,3%	

* : Prévisions de la CCSS Juin 2021

A fin juin 2021, le **solde toutes branches du régime général** s'établit à -10,5 Md€, en amélioration de 4,4 Md€ par rapport à fin juin 2020, du fait d'une forte hausse des recettes, supérieure à celles des dépenses.

Les dépenses et les recettes sont très dynamiques (respectivement +9,0% et +7,0%) en raison de la crise sanitaire qui a eu un fort impact sur la conjoncture du 1^{er} semestre 2020 et de la reprise d'activité observée depuis le début de l'année 2021. Le confinement strict, effectif à compter du 17 mars 2020, a en effet fortement affecté les comptes au 30 juin 2020. A contrario, la reprise d'activité est nettement perceptible au 2^{ème} semestre 2021. La **masse salariale soumise à cotisations sociales du secteur privé** bondit (+9,9% par rapport au 1^{er} semestre 2020 selon l'Urssaf caisse nationale). Au deuxième trimestre, elle retrouve quasiment son niveau du quatrième trimestre 2019 (-0,1%). Le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois hors intérim accélère nettement : +16,9% après +4,9% au premier trimestre 2021, en raison d'embauches dynamiques notamment dans l'hébergement et la restauration (+20,4%, après +4,2%) et dans l'industrie (+7,9% après +10,1%).

Ce fort dynamisme de la masse salariale explique l'essentiel de la hausse des **cotisations** (+7,7%). Cette dernière est toutefois modérée par les exonérations et aides au paiement exceptionnelles accordées aux employeurs et aux travailleurs indépendants pour faire face à la crise sanitaire. Ces mesures, mises en place dès la première vague épidémique, ont été prolongées pour faire face aux deuxième et troisième vagues, de septembre à décembre 2020 puis de janvier à avril 2021.

Les exonérations et aides au paiement exceptionnelles sont toutefois neutres sur la dynamique globale des recettes de la sécurité sociale car elles lui sont compensées par l'Etat. C'est pourquoi les **cotisations**

prises en charge par l'Etat augmentent de plus de 53% au 2^{ème} trimestre 2021.

La **CSG** progresse fortement (+9,2%), du fait de la hausse de la CSG activité (+11,3%), reflétant la dynamique de la masse salariale du secteur privé au 1^{er} semestre 2021, et du bond de la CSG sur les revenus du placement (+28%). A l'inverse, la CSG remplacement augmente faiblement (+0,6%), conséquence du reflux de l'activité partielle et des indemnités mises en place lors du premier confinement pour les personnes dans l'incapacité de poursuivre leur activité professionnelle.

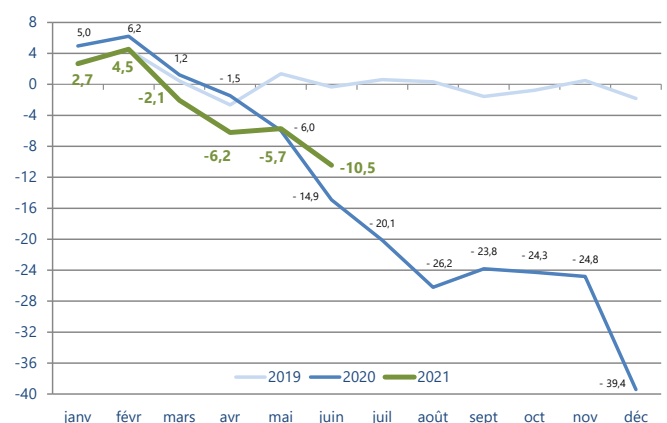
De même, les **impôts, taxes et contributions hors CSG** augmentent fortement (+15,0%). La contribution exceptionnelle sur les organismes complémentaires prévue par la LFSS 2021 a en effet été encaissée en février 2021 au titre de 2020 (pour 1,0 Md€). De plus, avec la reprise de l'activité, la TVA progresse fortement (+26,2%).

Les **prestations sociales** augmentent nettement (+7,5%) du fait des dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire (achats de vaccins, tests, traitements Covid-19) et des dépenses relatives au « Ségur de la santé ».

La situation de la **CADES** se détériore, son endettement net augmentant de 23 Md€ entre juin 2020 et 2021. La loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie a en effet transféré à la caisse 20 Md€ de dette en août 2020, puis 20 Md€ de plus au 30 juin 2021.

Toutes branches du régime général ¹ ●

Soldes cumulés (en Md€)



¹ : Les comptes toutes branches du régime général comprend les branches maladie intégrées au champ de la PUMa, vieillesse des régimes alignés avec le FSV, famille, AT-MP et autonomie.

Branche maladie (PUMa) ²

en milliards d'euros	2021 p		Montant à fin Juin		Juin-21 / Juin-20	% Prév. 2021
	*	% évol	2020	2021		
Total des dépenses	220,7	-4,3%	106,9	107,1	0,2%	48,5%
Prestations sociales	191,2	-5,8%	101,1	101,5	0,4%	53,1%
Transferts	23,3	7,1%	3,1	2,6	-16,1%	11,3%
Charges de gestion courante et autres charges	6,2	4,6%	2,7	3,0	12,1%	48,1%
Total des recettes	189,7	-5,1%	97,5	98,4	1,0%	51,9%
Cotisations sociales	69,4	5,4%	34,1	36,7	7,8%	52,9%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,8	15,7%	0,9	1,2	33,5%	43,5%
CSG	44,7	-32,2%	32,7	25,0	-23,5%	56,0%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	64,4	8,3%	27,6	34,2	23,9%	53,2%
Charges liées au non recouvrement	-0,8	--	-0,1	-0,4	++	46,1%
Transferts	3,1	11,8%	1,6	0,6	--	20,7%
Autres produits	6,2	-5,2%	0,7	1,0	42,4%	15,9%
SOLDE	-31,0		-9,4	-8,7		

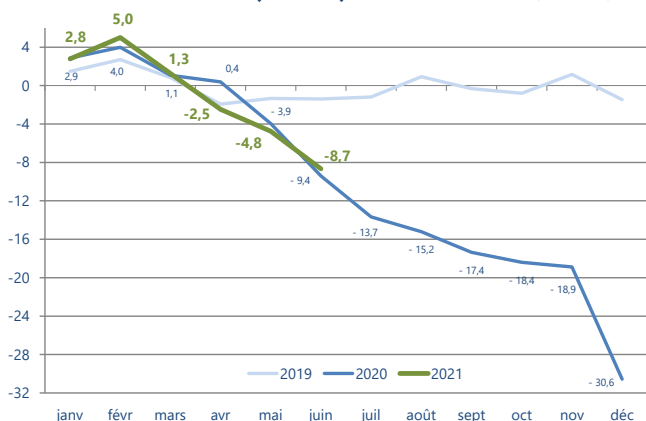
* : Prévisions de la CCSS Juin 2021

Le solde de la **branche maladie** s'améliore de 0,7 Md€ par rapport à juin 2020 et s'établit à -8,7 Md€. Ses dépenses stagnent alors que ses recettes s'accroissent légèrement (+1,0%).

Cette stabilisation apparente des dépenses et des recettes résulte de la **création de la branche autonomie** : à compter de 2021, les dépenses relevant de l'ONDAM médico-social, auparavant financées par l'assurance maladie, le sont désormais par la CNSA, qui a reçu en compensation des recettes de CSG en provenance de la branche maladie (-1,7 point de fraction de CSG sur les revenus d'activité et -2,9 points sur les revenus du remplacement). En conséquence, le **rendement de la CSG** est en net recul (-23,5%). Cette baisse est cependant plus faible que celle attendue en prévision sur l'ensemble de l'année (-32,2%), le mois de janvier n'étant pas affecté par ce changement du fait du décalage d'un mois entre la période d'emploi et la perception des recettes.

A l'inverse, les **cotisations** augmentent fortement (+7,8%), en raison de la progression de masse salariale entre les premiers semestres 2020 et 2021. Elles sont freinées cependant par les exonérations accordées aux employeurs dans le cadre de la crise sanitaire.

Branche maladie (PUMa) ² • Soldes cumulés (en Md€)



² : La **branche maladie de la protection universelle maladie (PUMa)** regroupe les **branches maladie des régimes de base suivants** : CNAM avec la CPSTI, MSA, CPRP-CNSA, CNMSS, CANSSM, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC.

Les **impôts et taxes hors CSG** sont en nette progression (+23,9%). La TVA profite de la reprise d'activité (+26,2%). De plus, la contribution exceptionnelle des organismes complémentaires aux dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire (1,0 Md€), votée dans la LFSS pour 2021, a été versée fin février 2021 à la branche maladie. Ce versement, qui concerne l'année 2020, sera cependant neutralisé lors de la clôture des comptes puisqu'il a été enregistré en produit à recevoir sur 2020. La contribution exceptionnelle rattachée à 2021 fixée à 0,5 Md€, sera enregistrée à la clôture des comptes 2021. Enfin, le rendement de la taxe sur les salaires affectée à la CNAM augmente de 66%. Elle bénéficie en effet d'une fraction supplémentaire de 9,1 points en provenance de la branche famille dans le cadre de la création de la

branche autonomie et des transferts qui en découlent. La taxe sur les salaires, à laquelle les hôpitaux sont assujettis, bénéficie aussi d'un surcroît de rendement découlant des revalorisations du « Ségur de la santé ».

Les **prestations sociales** sont peu dynamiques (+0,4%) en raison du transfert à la branche autonomie du financement des établissements médico-sociaux (cf. supra). A contrario, les soins de ville explosent (+21,0%), du fait du contexte sanitaire (tests, vaccins, médicaments, etc.). Les indemnités journalières sont en revanche en baisse avec la chute des indemnités mises en place lors du 1^{er} confinement (cf. supra).

Branche vieillesse des régimes alignés ³

en milliards d'euros	2021 p		Montant à fin Juin		Juin-21 / Juin-20	% Prév. 2021
	*	% évol	2020	2021		
Total des dépenses	147,6	2,2%	72,0	73,3	1,8%	49,7%
Prestations sociales	142,2	2,2%	69,2	70,6	1,9%	49,6%
Transferts	3,6	-1,1%	2,2	2,0	-6,8%	56,8%
Charges de gestion courante et autres charges	1,8	3,5%	0,6	0,7	15,2%	38,4%
Total des recettes	140,6	1,6%	64,7	69,4	7,2%	49,3%
Cotisations sociales	91,9	6,1%	41,6	44,9	8,0%	48,9%
Cotisations prises en charge par l'Etat	3,7	23,4%	1,0	1,5	++	41,7%
CSG	16,8	-0,5%	5,9	6,8	14,7%	40,5%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	17,1	-2,9%	10,6	10,7	1,6%	62,7%
Charges liées au non recouvrement	-1,0	--	-0,1	-0,3	++	34,4%
Transferts	11,7	-30,5%	5,6	5,6	-0,1%	47,9%
Autres produits	0,4	-0,7%	0,1	0,1	17,6%	28,9%
SOLDE	-7,0		-7,4	-4,0		
dont CNAV avec CPSTI	-4,4		-3,9	-1,3		
dont MSA Salariés	0,0		0,0	0,0		
dont FSV	-2,6		-3,5	-2,7		

* : Prévisions de la CCSS Juin 2021

Le solde de la **branche vieillesse**, qui inclut ici le régime général, celui des salariés agricoles et le FSV, s'améliore (-4,0 Md€ en juin 2021 contre -7,4 Md€ en juin 2020). Les recettes rebondissent (+7,2%) tandis que les dépenses augmentent à un rythme habituel (+1,8%).

Les **cotisations** sont en nette progression (8,0%), reflétant la croissance de la masse salariale du secteur privé.

La **CSG** – uniquement affectée au FSV dans la branche vieillesse – est très dynamique (+14,7%) du fait des transferts entre branches réalisés dans le cadre de la création de la branche autonomie : le FSV transfère de la CSG sur revenus du capital à la CNSA et reçoit en contrepartie de la CSG assise sur les revenus de remplacement. Sur l'année, l'opération est calibrée pour viser la neutralité sur le solde du fonds. En revanche, au 1^{er} semestre, le FSV a enregistré davantage de CSG sur les revenus de remplacement dont la perception est régulière tout au long de l'année alors que la CSG sur le capital est majoritairement perçue en septembre et octobre. Il s'agit donc d'un effet temporaire qui disparaîtra à la clôture des comptes annuels.

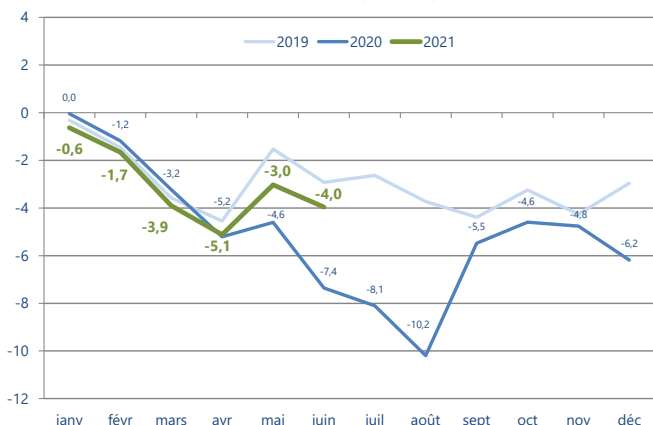
Les **impôts, taxes et contributions (hors CSG)** augmentent de 1,6%. La taxe sur les salaires progresse de 12,3%, en raison des revalorisations salariales décidées lors du « Ségur de la santé » et du rebond de l'économie. De plus, la CNAV avait bénéficié en 2020 d'une hausse de sa quote-part de taxe sur les salaires (53,37% après 44,97%), afin de lui compenser l'exonération de cotisations sociales sur les heures supplémentaires (LFSS pour 2019 et 2020), qui jouerait encore début 2021 du fait du décalage entre la période d'emploi et l'enregistrement dans les comptes. A l'opposé, la C3S, dont la recette est essentiellement perçue en mai, chute (-10,9%) compte tenu de sa base d'imposition constituée des chiffres d'affaires 2020 qui ont subi de plein fouet la crise sanitaire.

Les **prestations sociales** progressent de 1,9%. L'effectif de bénéficiaires de droit direct de la CNAV augmente peu (0,6% au 2^{ème} trimestre 2021 contre +1,4% en 2020 à la même période). En revanche, la pension moyenne versée accélère légèrement (+1,7% après 1,5% en juin 2020), malgré une revalorisation des pensions plus basse : +0,4% au 1^{er} janvier 2021 contre une revalorisation de 0,8% en moyenne au 1^{er} janvier 2020.

Le profil des soldes mensuels du premier semestre 2021 se redresse par rapport à l'année 2020.

Branche vieillesse des régimes alignés³

Soldes cumulés (en M€)



³ : La branche vieillesse des régimes alignés regroupe le FSV et les organismes concernés par la liquidation unique des régimes alignés (LURA) : la CNAV avec la CPSTI et la branche vieillesse du régime des salariés agricoles.

Branche famille

en milliards d'euros

	2021 p *	%	Montant à fin Juin		Juin-21 / Juin-20	% Prév. 2021
			2020	2021		
Total des dépenses	49,3	-1,4%	22,8	22,7	-0,5%	46,0%
Prestations sociales	35,6	-3,0%	16,7	16,5	-1,3%	46,3%
Transferts	10,5	2,6%	5,1	5,1	0,1%	48,6%
Charges de gestion courante et autres charges	3,1	4,9%	1,0	1,0	8,9%	33,7%
Total des recettes	49,8	3,4%	24,3	25,5	4,9%	51,1%
Cotisations sociales	30,3	4,8%	14,3	15,3	6,9%	50,4%
Cotisations prises en charge par l'Etat	1,0	12,3%	0,3	0,5	++	51,4%
CSG	12,2	5,2%	5,4	5,8	7,9%	47,5%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	5,7	-14,9%	3,9	3,6	-7,8%	63,3%
Charges liées au non recouvrement	-0,4	--	0,0	-0,1	++	31,2%
Transferts	0,2	-1,7%	0,1	0,1	-11,2%	32,9%
Autres produits	0,8	6,0%	0,3	0,3	-0,6%	39,2%
SOLDE	0,5		1,5	2,8		

* : Prévisions de la CCSS Juin 2021

Le solde de la **branche famille** s'améliore de 1,3 Md€ par rapport au 2^{ème} trimestre 2020 et reste nettement excédentaire (+2,8 Md€) grâce à une hausse de ses recettes (+4,9%) et une diminution de ses charges (-0,5%).

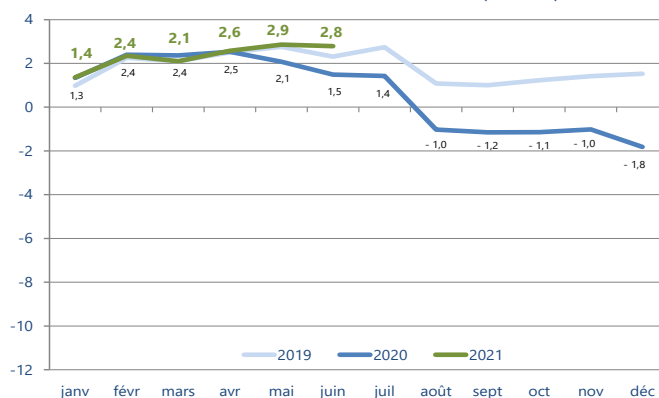
Les **cotisations sociales** et la **CSG** augmentent respectivement de 6,9% et de 7,9%, reflet de l'activité plus soutenue au 1^{er} semestre 2021 qu'au 1^{er} semestre 2020.

La baisse de 7,8% des **impôts, taxes et contributions hors CSG** s'explique essentiellement par une diminution de la taxe sur les salaires du fait de la réduction de la fraction affectée à la CNAF (18,5% après 27,8%) en contrepartie du transfert du financement de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) à la CNSA.

Les **charges** sont en baisse de 0,5%, conséquence du transfert de l'AEEH à la branche autonomie à compter de janvier 2021. Cette diminution est atténuée par la forte hausse des allocations pour la petite enfance (+7,9%) et par celle de la prime de naissance (+70%) en raison du décalage de versement de la prime au 7^{ème} mois de la grossesse à compter du 1^{er} janvier 2021 (contre au 2^{ème} mois après la naissance auparavant). De même, le complément de libre choix du mode de garde augmente fortement (+17,9%) par rapport au 1^{er} semestre 2020, qui avait vu une forte baisse du recours aux modes de garde formels avec le confinement strict.

Le profil des soldes de la **branche famille** au 1^{er} semestre 2021 est proche du 1^{er} semestre 2019.

Branche famille • Soldes cumulés (en M€)



Branche AT-MP du régime général

en milliards d'euros

	2021 p *	%	Montant à fin Juin		Juin-21 / Juin-20	% Prév. 2021
			2020	2021		
Total des dépenses	12,7	3,4%	5,8	5,9	2,0%	46,2%
Prestations sociales	9,8	4,8%	4,6	4,7	2,5%	48,2%
Transferts	1,9	-3,0%	0,8	0,7	-4,5%	38,7%
Charges de gestion courante et autres charges	0,9	3,3%	0,3	0,4	10,0%	40,1%
Total des recettes	13,0	7,9%	6,1	6,6	8,4%	51,1%
Cotisations sociales	12,7	6,4%	5,9	6,3	7,0%	50,0%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,2	12,6%	0,0	0,1	++	71,5%
Charges liées au non recouvrement	-0,3	-32,4%	0,0	-0,1	++	27,6%
Transferts	0,03	17,2%	0,00	0,00	--	0,0%
Autres produits	0,4	0,0%	0,2	0,2	39,3%	0,0%
SOLDE	0,3		0,4	0,8		

* : Prévisions de la CCSS Juin 2021

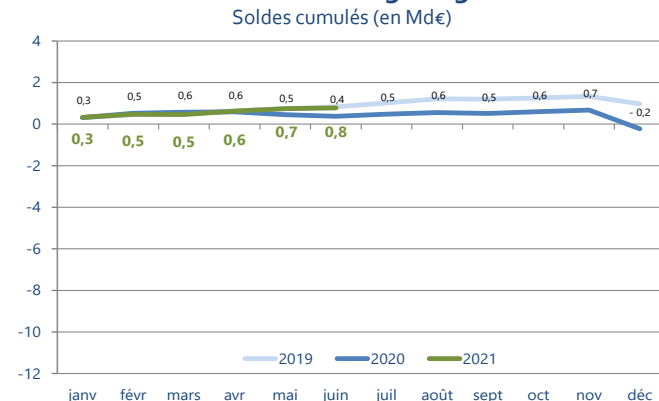
Fin juin 2021, le solde de la **branche AT-MP** s'améliore par rapport à celui observé à la même date en 2020 (+0,8 Md€ contre +0,4 Md€). Les recettes augmentent fortement (+8,4%) tandis que les dépenses augmentent plus modérément (+2,0%).

La quasi-totalité des recettes de la CNAV-AT est composée de **cotisations** des salariés du secteur privé non agricole, les travailleurs indépendants non agricoles n'étant pas couverts pour ce risque. A fin juin 2021, les recettes de cotisations progressent de 7,0% avec le redressement de la masse salariale.

Les **prestations** de la branche AT progressent de 2,5%. Elles sont tirées par les indemnités journalières (+4,6%) qui contribuent à hauteur de 1,8 point à l'évolution globale.

La chronique mensuelle des soldes de la **branche AT-MP** s'améliore par rapport à l'année 2020.

Branche AT-MP du régime général • Soldes cumulés (en M€)



Branche autonomie (CNSA)

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la CNSA gère la 5^{ème} branche du régime général. Elle conserve toutes les dépenses dont elle avait déjà la charge, complétées par les dépenses d'allocation d'éducation de

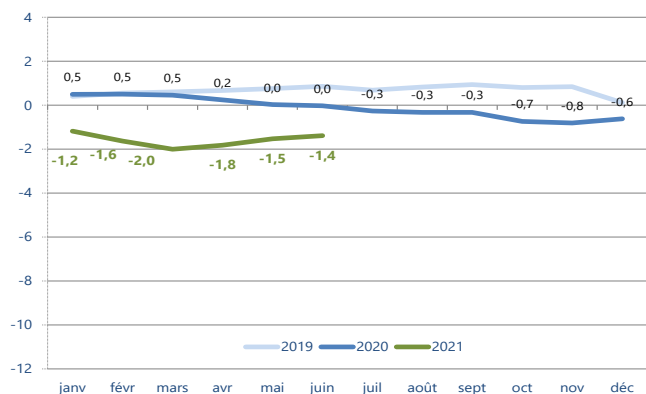
l'enfant handicapé (AEEH) précédemment financées par la CNAF. Par ailleurs, le financement des établissements médico-sociaux, via l'objectif global de dépenses, est désormais intégralement transféré à la CNSA, en contrepartie de l'affectation d'une fraction de CSG en provenance de la CNAM.

en milliards d'euros	2021 p *	%	Montant à fin Juin		Juin-21/ Juin-20	% Prév. 2021
			2020	2021		
Total des dépenses	32,1	n.s.	2,4	14,3	n.s.	44,5%
Prestations sociales	27,6	n.s.	0,1	12,8	n.s.	46,2%
Transferts	4,4	-17,2%	2,3	1,5	-32,9%	34,2%
Charges de gestion courante et autres charges	0,0	29,0%	0,0	0,0	16,4%	22,2%
Total des recettes	30,9	n.s.	2,4	12,9	n.s.	41,8%
CSG	28,0	n.s.	1,0	11,5	n.s.	41,0%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	2,9	4,1%	1,4	1,4	4,1%	50,0%
Charges liées au non recouvrement	-0,5	n.s.	0,0	0,0	-13,5%	1,4%
Transferts	0,6	n.s.	0,0	0,0	n.s.	0,0%
Autres produits	0,0	n.s.	0,0	0,0	n.s.	
SOLDE	-1,2		0,0	-1,4		

* : Prévisions de la CCSS Juin 2021

A la fin du 2^{ème} trimestre 2021, Le solde de la **branche autonomie** est déficitaire (-1,4 Md€) et se dégrade par rapport à 2020. Ses charges et ses produits sont en forte augmentation mais leur rythme d'enregistrement n'est pas identique. L'enregistrement des dépenses est plus homogène que celui des recettes. Compte tenu du décalage d'un mois entre la période d'emploi et l'enregistrement de la recette, seuls cinq mois sur six prennent en compte le changement d'affectation de la CSG (1,93 point au lieu de 0,23 point). De plus, la recette de CSG sur le capital est principalement perçue au quatrième trimestre. Le solde se redressera donc progressivement en fin d'année.

Branche autonomie (CNSA) • Soldes cumulés (en Md€)



Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale 4

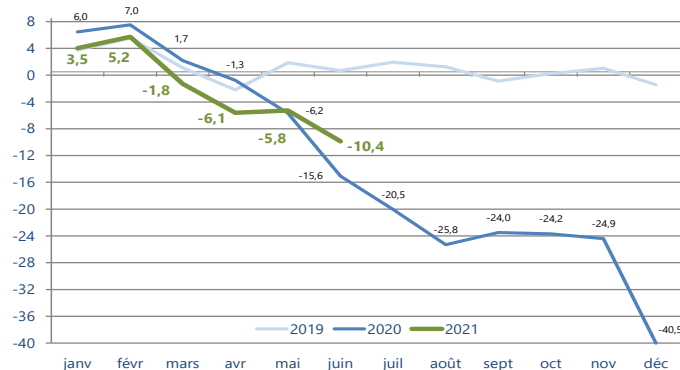
Dans cette dernière partie, le champ de la publication est étendu aux principaux régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIIEG, Exploitants agricoles, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM).

Le solde de l'ensemble des organismes de sécurité sociale s'établit à -10,4 Md€, après -15,6 Md€ à fin juin 2020. L'ajout des organismes de sécurité sociale qui n'appartiennent pas au régime général améliore le solde de 0,1 Md€. Le régime des professions libérales (CNAVPL) est en excédent de 0,7 Md€. Les régimes de la CNIIEG et des exploitants agricoles le sont aussi, mais plus modérément (+0,1 Md€ chacun). A l'inverse, le régime de retraite de la fonction publique territoriale et hospitalière (CNRACL) est structurellement déficitaire (0,8 Md€ fin juin 2021).

en milliards d'euros	2021 p *	% évol	Montant à fin Juin		Juin-21/ Juin-20	% Prév. 2021
			2020	2021		
Total des dépenses	503,2	4,6%	228,1	242,9	6,5%	48,3%
Prestations sociales	453,4	4,4%	214,7	229,4	6,8%	50,6%
Transferts	37,3	6,9%	8,6	8,2	-4,5%	22,1%
Charges de gestion courante et autres charges	12,5	4,6%	4,7	5,3	11,4%	42,0%
Total des recettes	463,8	5,3%	212,5	232,5	9,4%	50,1%
Cotisations sociales	236,0	4,9%	111,4	119,8	7,6%	50,8%
Cotisations prises en charge par l'Etat	7,9	19,0%	2,3	3,5	++	44,0%
CSG	101,7	5,4%	45,0	49,1	9,2%	48,3%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	94,6	4,0%	45,6	52,2	14,5%	55,2%
Charges liées au non recouvrement	-3,1	--	-0,2	-0,9	++	30,3%
Transferts	19,0	-10,4%	7,2	7,2	-0,1%	38,0%
Autres produits	7,8	-3,4%	1,3	1,6	26,5%	20,8%
SOLDE	-39,4		-15,6	-10,4		
dont solde toutes branches de la première partie			-38,4	-14,9	-10,5	
dont solde des autres régimes			-1,1	-0,6	0,1	

* : Prévisions de la CCSS Juin 2021

Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale 4 • Soldes cumulés (en Md€)



4 : les comptes mensuels des organismes de sécurité sociale intègrent la branche maladie de la PUMA, les branches vieillesse des régimes alignés avec le FSV, la branche famille, la branche AT-MP du régime général et la branche autonomie, présentés en première partie, auxquels sont ajoutés neuf régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIIEG, Exploitants agricoles de la MSA, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM).

Contexte

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale, en fournissant des éléments sur la situation financière infra-annuelle des organismes de sécurité sociale. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 en matière de publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale.

Méthodologie

La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. La fiche 3.8 du rapport de la CCSS de septembre 2015 décrit les modalités d'intégration de la MSA et de l'ex-RSI dans ce suivi mensuel. Les subventions d'équilibre de l'État que perçoivent les régimes de la SNCF, la RATP, la CANSSM, le FSPOEIE et l'ENIM sont mensualisées par douzième selon les montants fixés en loi de finances. Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements ont été effectués afin d'obtenir un périmètre homogène d'un exercice à l'autre ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications antérieures. Le champ couvert par cette publication correspond à 99% des charges des régimes de base de sécurité sociale.

Limites

Les résultats en fin de mois présentés ici ne prennent en compte ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente qui fait sens, sous réserve de la prise en compte des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année. Par ailleurs, les changements d'affectation de recettes entre branches d'une année à l'autre peuvent modifier le profil infra annuel des comptes, limitant en partie la comparabilité avec les exercices passés.



Commission des Comptes de la Sécurité Sociale
 Ministère de l'économie, des finances et de la relance
 Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion
 Ministère des solidarités et de la santé

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr

